



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE L'INVITATION À SE QUALIFIER

Par la présente, l'invitation à se qualifier est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de l'invitation à se qualifier restent les mêmes.

N° de la modification :	Date de la modification :
4	31 août 2023
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :	
ECBH-ITQ-2022-1638	
Titre :	
Solution d'approvisionnement des services en région (SASR)	
Date de clôture de l'invitation à se qualifier :	
21 septembre 2023, à 14 h (heure avancée de l'Est)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:	
Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de	N° de tél.
Brandon Hua	873-415-0459

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit l'invitation à se qualifier concernant le Solution d'approvisionnement des services en région (SASR) qui porte le numéro ECBH-ITQ-2022-1638 datée du 20 juillet 2023 (« l'ISQ »). La présente modification fait partie intégrante de l'ISQ.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans l'ISQ et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans l'ISQ, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à l'ISQ et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question 4

Question :

Nous nous saurions gré de reporter la date de clôture de l'ISQ au vendredi 22 septembre 2023 à 14 h.

Réponse :

La date de clôture est reportée au 21 septembre 2023.

L'ISQ est modifiée conformément à la section 3.1 de la présente modification.

2.2 Question 5

Question :

Les états financiers étant des documents sensibles, la Couronne accepterait-elle une attestation signée selon laquelle les revenus annuels de notre société sont supérieurs à 100 millions de dollars pour l'exigence suivante relative à M3 – Stabilité financière de l'entreprise?

Un état financier de l'entreprise montrant des revenus annuels d'au moins 100 millions de dollars pour une période d'un an au cours des trois dernières années.

Si notre société est retenue, nous serons disposés à acquiescer à toute autre demande de preuve de stabilité financière par des revenus supérieurs à 100 millions de dollars au moyen d'une entente de non-divulgence.

Réponse :

Élections Canada n'acceptera pas pour M3 une attestation signée que les revenus de la société sont supérieurs à 100 millions de dollars.

Comme mentionné à la section 2.3.6, « Toutes les réponses seront traitées comme des documents confidentiels, sous réserve des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information, L.R. (1985), ch. A-1 et de la Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R. (1985), ch. P-21 ». L'accès aux réponses sera limité au comité d'évaluation des ISQ ou aux discussions avec le répondant durant la phase d'EEAE. Par conséquent, Élections Canada ne signera pas d'entente de non-divulgence d'un fournisseur, car le personnel travaillant sur la SASR a déjà signé les ententes de non-divulgence pertinentes.

Partie 3. Modifications

3.1 Modification de l'invitation à se qualifier, page 1 de 64

Par la présente, la page 1 de l'invitation à se qualifier est modifiée comme suit :

Supprimer :

Date de clôture de l'invitation à se qualifier :

14 septembre 2023, à 14 h (heure avancée de l'Est)

Ajouter :

Date de clôture de l'invitation à se qualifier :

21 septembre 2023, à 14 h (heure avancée de l'Est)